

Discrimination, refus rupture conventionnelle

Par greg128, le 15/10/2010 à 13:26

Bonjour a tous, je suis salarié dans une entreprise (195 salariés) depuis 15 ans. En novembre 2004 je decide de prendre un congés parental d'education pour elever ma 2eme fille donc je fais les demarches aupres de mon employeur qui accepte mais il me reste 12.5 jours de congés payés. Mon patron refuse que je poses mes congés payés ni meme decide de me les payer, il me dit que quand je reviendrais que je retrouverais mon poste initial.début juillet 2007 je reviens dans l'entreprise il me trouve un autre poste alors que mon poste existe toujours et invoque le fait qu'il a formé quelqu'un d'autre a mon poste et ne voulait pas me le redonner. En congés parental il est dit qu'on doit beneficier des augmentations collectives dans mon cas ce sont les années 2005,2006,2007. Mon patron a fait exprés d'en oublier une et j'ai du faire valoir mes droit auprés du delegué qui ma defendu alors ce meme patron a rejetté la faute sur le comptable qui a " oublié ".Je continue donc de travailler en essayant d'oublier, j'entends alors parler d'une formation qui serait disponible pour me permettre d'evoluer au sein de l'entreprise. Donc je fait une lettre de motivation pour pouvoir acceder a cette formation, je precise qu'il n'y a pas eu d'affichage de cette formation mais de bouches a oreilles, mon patron accepte ma demande, je passes le test avec le formateur et donc nous etions quatre a la faire. 2 jours plus tard il vient me voir et me dit qu'il n'y a plus de place et comme j'etais la derniere personne inscrite il me dit de reformuler ma demande l'année prochaine. Apres m'etre renseigner aupres de l'ecole, elle me dit que c'est votre employeur qui decide (j'ai des emails qui montre qui a encore de la place). Apres discussion a mon employeur il me dit qu'il n'y avait que trois place, je resume il me fait miroiter une evolution et me casse derriere. Dernierement je suis parti sur paris pour la societé pour apprendre a monter des nouvelles machines. Nous etions quatre a partir en deplacement a la semaine. Au retour peu de temps apres la direction a proposé un poste de chef d'equipe pour ces fameuses nouvelles machines. Je fait ma demande pour être chef d'équipe mais il y avait un concurrent (un jeune de 24 ans et 3 années d'ancienneté), donc la direction decide de nous faire passer un test de personnalité (chose qu'elle n'a jamais faite pour designer un chef) et je vous le donne en mille qui a passer chef eh bien le jeune de 24 ans qui maintenant me commande. Officiellement je

n'étais pas assez technique, LOL.Comme tout le mode le comprendrais je n'ai aucun avenir dans cette boite ni même eu d'augmentation en 15 ans donc je decide d'entreprendre une rupture conventionnelle de cdi avec l'employeur qui ma refusé, il m'a dit vous voulait partir eh bien demissionner. J'en ai trop marre que faire car si je démissionne je perds mes droits . Avez vous des conseils a me donner, est ce recevable au niveau des prud'hommes ???